

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 19 novembre 2014**

Le dix-neuf novembre deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme DUTÔT Patricia, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, M. TARDIF Philippe, M. FEUARDANT Guy, M. MABIRE Edouard, Mme GAULTIER Marie-Hélène, M. LECONTE Alain.

Etaient absents : M RENAUX Dieudonné (excusé), M. Michel PACILLY (a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène GAULTIER), M. DROUET Yves-Marie (excusé).

Secrétaire de séance : Laurence CHANU

⇒ Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ Ajouts à l'ordre du jour :

=====

Madame le Maire demande au Conseil, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Eclairage autonome PRL,
- Voirie – Travaux supplémentaires rue de Bas,
- Lotissement Clos d'Aubay – Parcelles à inclure,
- Lotissement Clos d'Aubay – Délibération modificative n° 1,
- Le Conseil donne son accord.

Ces points porteront les numéros 08, 09, 10 et 11.

⇒ Informations du Maire :

- =====
- Taxe d'aménagement,
 - Permis d'aménager Zone Artisanale,
 - Côte des Arts,
 - Fiscalité professionnelle unique,
 - Affaire VIARD / Commune,
 - Loi ALUR et réforme de l'instruction des droits du sol,
 - Réforme territoriale – Conseil régional,
 - CCCI – Transferts des pouvoirs de Police du Maire,
 - Vols de fruits et légumes.

01 Présentation de l'action de Cotentin Traitement au Conseil Municipal :

Madame Pauline DELASALLE a présenté aux conseillers l'action de Cotentin-Traitement dans le domaine de la gestion des déchets.

Pour information, lors de la semaine de réduction des déchets, Cotentin traitement organise des collectes de textiles, linges, chaussures pour le Relais Enfant.

Toute personne qui apporte des TLC (textile linge de maison, chaussures) peut remplir un coupon réponse afin de participer au tirage au sort afin de gagner un bon d'achat à valoir sur le rayon TLC du magasin participant.

Venez nombreux et passez l'information à vos contacts :

Samedi 22 novembre de 9h à 19h

Carrefour Market de Barneville-Carteret

02 Autorisation de création de régies communales

VU l'article L. 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Madame le Maire informe les Conseillers qu'il est nécessaire de voter une délibération l'autorisant à créer des régies communales : régies de recettes et régies d'avances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création de régies communales (régies de recettes et régies d'avances).

03 Régie de recettes pour salle polyvalente du Mille Club :

Madame le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire conformément à la réglementation en vigueur de créer une régie pour l'encaissement du montant des locations de la salle du Mille Club.

Pour cette régie, il convient de nommer un régisseur et un régisseur-adjoint et de fixer l'indemnité correspondante à chacun conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006 n° 06-31-A-B-M du 21 avril 2006.

Le conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à créer une régie pour l'encaissement des produits de location du Mille club à compter du 1^{er} janvier 2015.

04 Rythmes scolaires – Garderie du mercredi :

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 12/10.09.14 du 10 septembre 2014 se rapportant à la tarification de la garderie du mercredi suite à la réforme des rythmes scolaires, garderie mise en place à titre expérimental jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Cette garderie ayant bien fonctionné, il convient de la maintenir ; à compter du 03 novembre 2014, elle sera sous compétence communautaire, avec mise à disposition de deux agents communaux chargés de surveiller les enfants jusqu'à l'arrivée des parents.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reconduction de cette garderie le mercredi pendant les périodes scolaires sous compétence communautaire à compter du 03 novembre 2014,

AUTORISE le Maire à signer une convention entre la commune et la CCCI, précisant notamment les modalités de facturation de remboursement pour la quote-part sur salaires des deux agents communaux.

05 Assainissement collectif 6^{ème} tranche – Charte Qualité 2015 :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne les travaux d'assainissement de la 6^{ème} tranche, et dans l'espoir d'obtenir une subvention par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, il convient de préciser les points suivants, à savoir :

- les travaux d'assainissement collectif 6^{ème} tranche du Meaudenaville de Bas vont être inscrits dans la programmation du contrat de territoire 3^{ème} génération (2015-2017), et une demande de dérogation a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau afin de nous permettre de commencer les travaux,
- afin de pouvoir obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau, les travaux doivent être réalisés sous charte qualité,

Le Conseil,

Vu la délibération n° 07/09.10.14 du 09 octobre 2014 validant l'avant-projet proposé par SAFEUGE concernant les travaux d'assainissement collectif de la 6^{ème} tranche,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE REALISER l'opération d'extension du réseau d'assainissement collectif du Meaudenaville de Bas (6^{ème} tranche) pour les études et les travaux selon les principes de la Charte Qualité Réseaux 2015,
- DE MENTIONNER dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité des réseaux d'assainissement.

06 Construction maison individuelle rue des Houguettes :

Monsieur LECHEVALIER, 1^{er} adjoint présente au Conseil différents modèles de maisons ossature bois et précise que ce dossier suit son cours : projet d'aménagement des terrains rue des Houguettes, appel d'offres, etc...

07 Dénomination de la future Zone Artisanale :

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de donner un nom à la future zone artisanale.

Le Conseil, sur proposition de Madame le Maire,

DECIDE de nommer la future zone artisanale « Zone Artisanale Gustave Camberton ».

Cette personne a été instituteur aux Moitiers d'Allonne avant sa mobilisation en août 1914.

08 PRL – Eclairage autonome,

Madame le Maire informe le Conseil que l'éclairage public du PRL va être réalisé avec un système d'éclairage autonome ConsHome 3000.

Une étude a été réalisée par la société COTENTIN ENERGIES ; Alain LECHEVALIER, 1^{er} adjoint présente le devis se rapportant à cette affaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'installation d'un système d'éclairage autonome pour le PRL

DECIDE de retenir la proposition de la société COTENTIN ENERGIES pour un montant HT de 11 605 €.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

CHARGE le Maire de demander une subvention auprès du Conseil Régional, du Syndicat mixte du Cotentin et du Député Stéphane TRAVERT dans le cadre d'un projet d'économie d'énergie.

09 Voirie – Travaux supplémentaires rue de Bas,

Monsieur Jean-Claude MABIRE 2^{ème} adjoint, rappelle au Conseil la délibération n° 02/28.01.14 du 28 janvier 2014 se rapportant aux travaux de renforcement de voirie rue de Bas et informe le Conseil que des travaux supplémentaires ont été réalisés.

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE l'ensemble des travaux réalisés,

AUTORISE le Maire à régler la facture définitive d'un montant de 23 179.38 € HT se rapportant aux travaux de renforcement de voirie de la rue de Bas.

10 Lotissement Clos d'Aubay – Parcelle B 992 à inclure,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 04/10.09.14 du 10 septembre 2014 se rapportant à l'acquisition foncière partielle de la parcelle B 992 située Impasse du Clos d'Aubay.

Il convient de préciser que cette parcelle est à inclure dans le budget du lotissement « Clos d'Aubay » et demande l'accord au Conseil.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'inclure cette parcelle dans le lotissement « Clos d'Aubay »,

- AUTORISE le Maire à effectuer les règlements se rapportant à l'acquisition de cette parcelle ainsi que tous les frais et études nécessaires à l'aménagement en deux parcelles constructibles sur le budget lotissement « Clos d'Aubay » et passer les écritures nécessaires pour les règlements déjà effectués sur le budget communal, concernant cette parcelle.

11 – Lotissement Clos d'Aubay – Délibération modificative n° 1.

Suite à l'acquisition de la parcelle B 992 appartenant à Monsieur DESRUES, il convient de rectifier le budget primitif 2014 du lotissement Clos d'Aubay afin de pouvoir effectuer les règlements nécessaires à cette acquisition et aux aménagements à venir,

Il est proposé au Conseil de modifier le budget primitif ainsi :

Section de fonctionnement (dépenses)

Chapitre 65 – Article 6522 (versement excédent budget annuel) Diminution - 56 407.73 €

Chapitre 023 – Article 023 (virement à section d'investissement) Augmentation + 56 407.73 €

Section d'investissement (recettes)

Chapitre 021 – Article 021 (virement de la section de fonctionnement) Augmentation + 56 407.73 €

Section d'investissement (dépenses)

Chapitre 21 – Article 2111 (Terrains nus) Augmentation + 56 407.73 €

Le Conseil après en avoir délibéré,
ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget primitif 2014 du lotissement Clos d'Aubay.
Dans l'attente de l'aménagement et la vente des deux parcelles constructibles, le reversement excédentaire
du budget lotissement Clos d'Aubay au budget communal est reporté.

⇒ **Questions diverses :**

=====

- Une permanence aura lieu le 31 décembre 2014 de 10H00 à 12H00, afin de permettre les dernières inscriptions sur la liste électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50 mn.

Affichage : 13.11.2014 - Convocation 13.11.2014

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 13

Aux Moitiers d'Allonne, le 20 octobre 2014
Le Maire, Michèle SONILHAC